
COPENHAGUE – Réunion publique du Conseil d'administration de l'ICANN

Jeudi 16 mars 2017 – 17h00 à 18:00 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

STEVE CROCKER:

Bonjour à tous. Il est déjà 17:01, ou 17:02, donc nous allons maintenant commencer. Il y a un cocktail. Avant, c'était le cocktail du président, maintenant c'est le cocktail de clôture juste après notre réunion, donc nous sommes très motivés pour commencer notre travail, n'est-ce pas ?

Nous commençons maintenant à nous occuper de tout ce qui est officiel. Plusieurs résolutions se sont accumulées et nous allons passer à l'approbation de ces différents sujets. Notre procédure standard est de diviser notre travail en deux parties.

Premièrement, le consensus pour les questions pour lesquelles il n'y a pas de problème et où tout le monde devrait dire oui.

Ensuite, l'autre partie de notre ordre du jour où les choses sont un peu plus officielles et on demande à ce qu'il y ait discussion, oui, non, etc.

L'ordre du jour sur le consensus n'a pas pour objectif d'éviter les procédures, mais si un membre du conseil n'est pas d'accord

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

avec quelque chose contenu dans l'ordre du jour de consensus, on peut le faire passer vers la deuxième partie de notre réunion.

Je déclare donc cette réunion ouverte, ici, à Copenhague. On est le 16 mars 2017. Nous allons nous assurer d'avoir un quorum.

Je passe la parole à Thomas Schneider.

THOMAS SCHNEIDER: Thomas Schneider.

GEORGE SADOWSKY: George Sadowsky.

AKINORI MAEMURA: Akinori Maemura.

MARKUS KUMMER: Markus Kummer.

JONNE SOININEN: Jonne Soininen.

LITO IBARRA: Lito Ibarra.

MAARTEN BOTTERMAN: Maarten Botterman.

BECKY BURR: Becky Burr.

CHERINE CHALABY: Cherine Chalaby.

KAVEH RANJBAR: Kaveh Ranjbar.

CHRIS DISSPAIN: Chris Disspain.

KHALED KOUBAA: Khaled Koubaa.

MIKE SILBER: Mike Silber.

RINALIA ABDUL RAHIM: Rinalia Abdul Rahim.

STEVE CROCKER: Steve Crocker.

RAM MOHAN: Ram Mohan.

ASHA HEMRAJANI: Asha Hemrajani.

LOUSEWIES VAN DER LAAN: Lousewies Van der Laan.

GORAN MARBY: Goran Marby.

STEVE CROCKER: Est-ce que nous avons le quorum ?

JOHN JEFFREY: Oui, monsieur le Président.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Monsieur le Président, Ron da Silva vient de nous dire qu'il est présent à distance, non pas en personne.

STEVE CROCKER: Merci beaucoup, Ron da Silva est donc en ligne avec nous.

Pour ce qui est de l'ordre du jour consensus. Nous avons neuf points. Je vais les lire sans rentrer dans les détails.

Premier point. Approbation du compte-rendu de nomination des nouveaux membres du SSAC. On va les nommer : Jay Daley et Cristian Hesselman.

Ensuite, nomination du représentant de l'opérateur de serveur de racine F au RSSAC, Fred Baker.

Renouvellement du contrat du registre du .MOBI.

Cinquièmement, approbation de la demande du conseil de la GNSO pour un groupe de PDG et d'opérateurs de bureau d'enregistrement pour évaluer les alternatives à la mise en application de la partie C de la politique de transfert du bureau d'enregistrement.

Ensuite, approbation de la délégation révisée sur les directives de l'autorité en ce qui concerne la PTI.

Enfin, remerciements à l'hôte local de la réunion de l'ICANN 58. Ensuite, merci aux sponsors, merci aux interprètes, au personnel et à toute l'équipe des manifestations et de l'hôtel.

Tout ceci est en ligne et je vous demande d'approuver. Êtes-vous tous d'accord ?

Ron ? Il dit oui.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Donc, notre ordre du jour consensus est approuvé.

Nous passons à l'ordre du jour principal. Il y a cinq points sur cet ordre du jour et une partie « divers ». Dans ce cas, nous allons avoir des points dans cette partie « divers ».

Premièrement, le Comité Efficacité Organisationnelle et les révisions de sa charte. Je vais demander à Rinalia de nous en parler.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci, Steve. Rinalia au micro.

Ce point a été soumis pour approbation au conseil. Je vous explique un peu le contexte de la recommandation.

Le Comité sur l'Efficacité Organisationnelle du conseil de l'ICANN, dont je suis présidente, est responsable des révisions et de la supervision des politiques et procédures relatives à la révision organisationnelle dans l'ICANN.

Nous avons noté qu'il y a des parallèles dans le processus de révision et dans le processus de révision spécifique.

Alors, les révisions spécifiques étaient anciennement les affirmations d'engagement et les révisions relatives à ces affirmations. Cela veut dire que nous avons l'opportunité de fournir davantage de cohérence en matière de focalisation et de traitement des révisions.

Nous nous occupons de ce sujet parce que, anciennement, la supervision des révisions spécifiques n'était pas assignée à un comité spécifique. La consolidation nous permettra d'avoir une focalisation constante pour nous assurer que des normes constantes sont appliquées à toutes les révisions. Cela nous permettra d'être plus efficaces dans nos révisions, ce qui nous permettra d'être plus redevables.

Nous pensons qu'il n'y aura pas d'impact fiscal et financier, par rapport à ce changement, et il ne devrait pas y avoir de problèmes en matière de sécurité, stabilité et résilience sur le DNS suite à cette action.

Le comité sur l'Efficacité Organisationnelle a proposé un amendement à sa charte pour élargir sa supervision à ces révisions. Il a évalué et soutient cette proposition. Donc la recommandation qui est présentée au conseil c'est que le conseil approuve les propositions de la charte du comité d'Efficacité Organisationnelle.

Je vous repasse la parole, Steve.

STEVE CROCKER : Merci. Je suis d'accord. Est-ce que quelqu'un souhaite appuyer ?
Y-a-t-il discussion là-dessus ?

On va donc voter. Tous ceux qui sont pour, dire oui.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

La motion est approuvée. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au point 2b. Considération du Conseil sur la Coopération du Golfe contre CANN. Donc, déclaration définitive du processus de révision indépendant.

Chris, c'est à vous.

CHRIS DISSPAIN : C'est un résultat de la déclaration définitive du processus de révision indépendant. Je vais donc lire la résolution.

Le conseil a déterminé qu'il fallait davantage considérer la déclaration finale et le président de l'ICANN, ou son mandataire, devra effectuer une analyse pour que le conseil puisse adopter certains aspects de la déclaration tout en en rejetant d'autres.

Voilà la résolution. Je suis prêt à répondre à toutes les questions.

STEVE CROCKER :

Merci, Chris.

C'est approuvé. Y-a-t-il quelqu'un qui appuie ? Oui, merci Mike.
Des discussions là-dessus ?

Tous ceux qui sont pour, dites oui.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

La motion est approuvée. Merci beaucoup.

Nous passons au point 2c. Le 2c : considération du .SPORT Limited contre ICANN, processus de révision indépendant.

Il est possible qu'il y ait des membres qui s'opposent, des conflits, donc Chris, pouvez-vous nous présenter ceci ?

CHRIS DISSPAIN :

Encore une fois, ceci ressort de la déclaration définitive de l'IRP, cette fois-ci, sur la question de .SPORT. La résolution nous dit que le conseil accepte les aspects suivants.

Premièrement, dSL est le fournisseur dans .SPORT Limited contre ICANN, IRP. Deuxièmement, ICANN remboursera dSL et sera donc redevable de 79 211, 64 dollars pour toutes les

dépenses engagées, et chaque partie sera responsable de ses dépenses.

Ensuite, une deuxième résolution dit que le conseil demande au président et au PDG, ou à son mandataire, de conduire toutes les étapes nécessaires pour mettre en place la recommandation du panel IRP afin que le conseil reconsidère ces décisions sur la demande de reconsidération dans l'agrégat, en utilisant les nouvelles preuves dans leur totalité, par rapport à la norme applicable telle que définie dans les directives sur le conflit IBA, conformément aux statuts, lorsque le conseil aura pris sa décision sur les demandes de reconsidération dSL.

STEVE CROCKER : Je vais demander à ce qu'il y ait des gens qui s'expriment par rapport au conflit d'intérêt. Becky, d'abord, puis George. Vous ne voterez donc pas.

CHRIS DISSPAIN : Je voudrais ajouter quelque chose avant que l'on vote, Steve.

Je voulais simplement dire qu'il est important de mentionner que nous avons entendu aujourd'hui pendant le forum public les préoccupations par rapport au panel IRP et au fait qu'ils n'aient pas pris en compte le rapport du médiateur.

Cependant, nous en sommes conscients et nous prendrons en compte ce rapport à l'étape suivante. Nous savons que cela a été dit aujourd'hui et nous allons en tenir compte. Je voulais simplement que ceci soit bien noté.

STEVE CROCKER : Merci, Chris. Je voulais justement demander à ce qu'on en discute davantage.

Becky.

BECKY BURR : Je voulais clarifier. Je me récusé par rapport au .SPORT, non seulement pour le vote mais aussi pour toute la considération dans ce processus, parce que je suis fournisseur backend pour .SPORT.

STEVE CROCKER : D'autres choses à mentionner ? Nous sommes prêts à voter.

Tout ceux qui sont pour, dites oui.

Ceux qui sont opposés ?

Des abstentions ?

Je crois que ça inclue Becky et George pour les raisons mentionnées.

La motion est approuvée.

Nous passons maintenant au point 2d : approbation de la politique anti-harcèlement dans la communauté.

Maarten ? C'est à vous de présenter ce point.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci, Steve. Ceci a été déclenché lors de l'ICANN 5. Le conseil a donc décidé d'être plus explicite en matière de lutte contre le harcèlement. Ça a été approuvé l'année dernière et il y a maintenant un code de conduite que vous trouverez sur notre site Web.

Cette politique anti-harcèlement a été publiée l'année dernière, il y a eu une période de commentaires publics, ces commentaires ont été reçus jusqu'à la mi-janvier et ont été examinés.

Samedi dernier, lors de la séance ouverte du conseil, nous avons discuté de la politique et des réflexions apportées par la communauté.

Ceci étant, nous avons également reconnu une discussion spécifique sur le rôle du médiateur qui connaît bien ce domaine. Nous allons donc continuer à parler de ce rôle du médiateur et nous reconnaissons que, de temps à autre, il peut être approprié

qu'il n'y ait pas d'intermédiaire pour répondre à ce type de remarques. Nous allons voir comment gérer ce problème.

Nous reconnaissons aussi que ceci s'applique aux personnes. Par ailleurs, nous souhaitons avoir d'autres politiques mises en place pour informer la communauté là où c'est nécessaire.

Nous proposons donc d'adopter la politique anti-harcèlement de la communauté telle qu'elle a été révisée. Pour traiter certaines questions soulevées dans le commentaire politique, nous demandons au PDG de s'assurer que l'organisation continue de surveiller ce que fait le bureau du médiateur, à savoir si c'est vraiment le lieu approprié pour que les membres de la communauté puissent se plaindre dans le cadre de la politique anti-harcèlement de la communauté, et de voir ce qu'il faut faire pour réviser annuellement la politique et l'améliorer si nécessaire.

Il faut également que le département des ressources humaines de l'organisation de l'ICANN soit disponible pour aider dans les plaintes lorsque le plaignant a indiqué une préférence, s'il souhaite parler à quelqu'un d'un autre sexe que le médiateur actuel.

STEVE CROCKER :

Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite appuyer. Merci.

Nous avons eu une discussion ouverte du conseil à ce sujet, au début de la semaine. Ça a été une discussion très utile du point de vue du conseil et j'espère que cela vous aura aidés du point de vue de la communauté, de voir que les discussions que nous avons eues ont été utiles.

Y-a-t-il d'autres choses à dire là-dessus.

Oui, George, allez-y.

GEORGE SADOWSKY :

J'appuie cette résolution mais je regrette qu'elle ait découlé d'un événement négatif à l'ICANN et je crois qu'il y a eu des choses très éloquentes qui ont été dites quant aux comportements qui doivent être respectés et être en place dans la communauté et dans l'ICANN.

Mais, dans ce contexte, l'approbation de cette résolution doit nous permettre de respecter davantage toutes les personnes toutes les personnes de la communauté. Ce qui est important et peut-être même plus important, du point de vue de la perception et de la réalité, et du point de vue des nouveaux venus à l'ICANN ou de ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, c'est d'être traité avec respect en tant que membre de communauté, s'ils choisissent de nous rejoindre.

Merci.

STEVE CROCKER : Khaled.

KHALED BOUBAA : Merci, Steve. Je voulais répéter mon soutien à cette politique, mais j'aimerais que ce soit disponible dans d'autres langues pour la communauté, de sorte que tout le monde puisse lire et comprendre exactement de quoi il s'agit. Merci.

STEVE CROCKER : Cherine.

CHERINE CHALABY : Je sais que Marteen l'a déjà dit, mais j'aimerais quand même remettre l'accent sur qui s'est passé lundi. En fait, la résolution a changé depuis, en particulier en ce qui concerne le rôle du médiateur et l'ajout, dans la résolution, d'un mécanisme pour que les ressources humaines de l'ICANN, surtout en cas de problème de genre et que le plaignant souhaite s'adresser à une personne d'un autre sexe pour discuter. Donc, ça, c'est quelque chose d'important qui a été ajouté à la résolution.

Je voulais dire que je soutiens absolument ce qui a été fait, et en particulier ce point, je pense que c'est très important. Merci.

STEVE CROCKER : Je vois quelqu'un qui a allumé son micro, non ? Non. Je vois très mal, j'ai besoin de lunettes en plus.

Y-a-t-il d'autres choses ?

Cette résolution, je dois dire, reflète le fait qu'il y a eu un incident et que nous en voulons pris conscience. C'est ce que nous faisons, nous prêtons attention à ce qui se passe, nous ajustons notre travail, et comme tout le monde l'a dit, pour nous, cette question est extrêmement grave et sérieuse. Je crois que cela fait partie du professionnalisme auquel nous sommes tous attachés.

Y-a-t-il d'autres choses là-dessus ?

On va voter. Qui est pour ?

Qui est opposé ?

Des abstentions ?

Merci. La résolution est approuvée.

Nous passons maintenant au dernier point qui s'appelle « divers ». Il y a eu certains progrès accomplis dans la discussion assez épineuse toujours présente. Et nous avons une résolution prise par rapport aux identificateurs du mouvement de la Croix Rouge [et du Croissant Rouge] dans les gTLDs. Markus, pouvez-vous nous en parler ?

MARKUS KUMMER :

Oui, merci. Effectivement, une résolution de dernière minute qui cherche un peu à avancer dans la protection des identificateurs du mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge dans les gTLDs. Vous savez qu'il y a la recommandation par rapport à la protection de second niveau de ces identificateurs.

À Hyderabad, nous avons commencé et organisé un processus dirigé par Bruce Tonkin, ancien membre du conseil. Samedi et dimanche, nous avons organisé des réunions entre la GNSO et le GAC, avec divers représentants. Ils ont beaucoup avancé sur cette question du Croissant Rouge et de la Croix Rouge. De nouvelles informations ont également été fournies par le GAC. Nous avons eu le PDP de la GNSO également. Il y a des experts qui nous ont aidés.

La proposition consiste à demander à la GNSO d'envisager un amendement de la réglementation dans le groupe de travail du PDP, dans le rapport final de ce groupe de travail.

Nous le voyons à l'écran, il est marqué que le conseil demande à ce que la GNSO lance un processus d'amendement ou de modification des politiques approuvées, comme cela est écrit dans la section 16 du manuel PDP de la GNSO, pour envisager l'amendement de la recommandation 5 dans la section 3.1 du

rapport définitif du groupe de travail PDP de la manière suivante.

Tous les noms des 190 sociétés nationales de la Croix Rouge et tous les noms relatifs à la Croix Rouge et au Croissant Rouge doivent être placés dans la spécification 5 de l'accord de registre de base gTLD, avec une procédure d'exception qui devra être créée pour les cas où l'organisation du mouvement du Croissant Rouge souhaite demander la chaîne de second niveau.

Ensuite, ceci s'applique aux noms qui correspondent exactement à la société nationale, au mouvement du Croissant Rouge et au mouvement de la Croix Rouge, en anglais et dans les langues officielles. Il y a un comité international qui définit ces noms, dans les six langues des Nations Unies. Il faudra définir un ensemble limité de variations de ces noms.

Troisièmement, ayant considéré la demande du conseil, le conseil demande à ce que l'on prenne en compte dûment ces facteurs, et l'avis de politique publique doit réserver la liste définitive des noms, conformément à ce qui est reconnu comme étant les noms du mouvement dans tous les gTLDs.

Donc, nous remercions tous ceux qui ont participé à l'organisation des discussions. Je voudrais remercier toutes les personnes impliquées pour leur bonne volonté à trouver une solution à cette question.

Je vous repasse la parole, Steve. Merci.

STEVE CROCKER : Est-ce que quelqu'un veut appuyer cela ? Cherine ? Oui, merci.

Y-a-t-il une discussion à ce sujet ? Lito ?

LITO IBARRA : J'aimerais suggérer, en tant qu'amendement à la première résolution – la première résolution dit que le conseil initie le processus, etc. » et je voudrais que le conseil d'administration envisage d'initier un processus pour des amendements.

STEVE CROCKER : J'attends qu'on termine de réécrire, qu'on change le mot « initier » et qu'on rajoute « envisage d'initier ».

STEVE CROCKER : Chris.

CHRIS DISSPAIN : Merci, Steve. Cette résolution a fait l'objet d'une discussion avec les représentants du GAC et de la GNSO. Nous sommes arrivés à un accord sur cette résolution que nous avons présenté au conseil d'administration, donc je ne suis pas à l'aise dans le sens

où nous allons faire des changements. Je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi on doit les faire.

Il y a des processus que nous devons suivre, par rapport aux statuts. Et si la GNSO a prévu de l'écrire comme ça, il me semble que ce serait mieux de garder cette phrase simplifiée. On pourrait garder « initier », on ne leur demande pas de le faire, on ne les oblige pas, donc quand on écrit « demande à ce que la GNSO initie ce processus », c'est incorrect. Je ne suis pas à l'aise avec ce changement. Merci.

STEVE CROCKER :

Y-a-t-il autre chose à ce sujet ? Donc, ce que nous avons, c'est un amendement proposé de trois ou quatre mots, et nous ne sommes pas d'accord sur le fait de savoir si nous devrions le faire ou non.

Khaled ?

KHALED BOUBAA :

Il est important que les deux unités constitutives dialoguent et arrivent à un accord, je n'aimerais pas, moi non plus, voir de changement.

STEVE CROCKER :

Alors, Lito ?

LITO IBARRA : Bien sûr, si c'est un accord entre les deux unités constitutives, je suis satisfait de la formulation. Je voulais juste qu'on s'assure que les deux entités – GNSO et GAC – sont d'accord. Si c'est le cas, je suis tout à fait satisfait.

STEVE CROCKER : Est-ce que je dois comprendre que vous pouvez retirer votre demande ? C'est une bonne chose, je suis très soulagé, comme vous tous. Merci.

Nous avons l'ordre du jour donc, et la résolution telle qu'elle a été écrite et lue.

Y-a-t-il d'autres discussions ?

CHERINE CHALABY : Il est temps que le conseil d'administration fasse passer une résolution en ce sens. Je pense que tout le monde attend cela depuis très longtemps. Merci à Bruce de nous avoir amenés jusque là. C'est donc, encore une fois, une bonne chose que le conseil ait agi, ce qui va nous permettre d'aller de l'avant et je suis ravi de cette démarche.

STEVE CROCKER : Asha ?

ASHA HEMRAJANI : Je voulais moi aussi dire merci à Bruce pour son travail là-dessus.

STEVE CROCKER : Oui, le service de Bruce continue. Bruce est toujours très utile.
Autre chose ? Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Je voulais remercier Bruce Tonkin, il a fait du très bon travail.

STEVE CROCKER : Est-ce que tout le monde a donné son opinion ?
Nous allons voter. Tous ceux qui sont pour, dites « oui ».
Ceux qui s’y opposent.
Y-a-t-il des abstentions ?
Cette résolution est approuvée.
Nous avons bien travaillé cette semaine, nous vous remercions tous.
Autre chose dont je voulais parler, c’est que nous incluions dans nos résolutions des remerciements et des reconnaissances pour

le personnel sortant. Nous allons faire une exception aujourd'hui, nous allons réviser les règles à ce sujet.

BECKY BURR :

Comme vous l'avez dit, il peut y avoir de bonnes raisons de faire des exceptions. Je proposerais donc que le conseil d'administration prenne une décision à ce sujet.

Glen de Saint Géry a mérité notre appréciation au sein du conseil d'administration pour son service dédié à la communauté ICANN. Le conseil lui souhaite les meilleures choses pour l'avenir.

STEVE CROCKER :

Oui, je pense qu'on est tous d'accord. On vient de me dire que Glen était peut-être présente, est-ce que c'est vrai ? Et voilà, elle est là.

Tous ceux qui approuvent, dites « oui ».

Personne n'oserait s'opposer à cette résolution.

Nous clôturons donc la réunion du conseil.

Je ne sais pas ce que vous allez faire pendant l'heure et demi qui suit, mais le cocktail ne commence pas avant – d'accord, le cocktail ne commence donc pas avant 18 :30, dans le hall E.

Merci à tous, je clos ainsi la réunion ICANN Copenhague. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]